

Comment payer votre facture de cotisations sociales

La réglementation impose désormais la déclaration des revenus et le paiement de vos cotisations par voie dématérialisée (Art L731-13-2 CRPM).

La MSA Beauce Cœur de Loire vous propose plusieurs modes de paiement dématérialisés :

1 [Le prélèvement automatique](#)

Avec le prélèvement automatique, vous n'avez plus à vous soucier des échéances de paiement. Vous profitez d'une sécurisation comptable pour votre entreprise et vous gagnez en souplesse dans la gestion de votre trésorerie.

Le prélèvement sur votre compte bancaire est automatiquement effectué pour chaque émission de cotisations à la date d'échéance de la facture.

Le mandat est disponible sur le site internet <https://bcl.msa.fr>, cliquez sur « Votre MSA / Nos services / Formulaires à télécharger / Formulaire mandat de prélèvement BCL / Mandat vierge cotisations non salariés ». Il suffit ensuite d'adresser à la MSA BCL le mandat SEPA signé et accompagné d'un RIB.

1 [Le virement bancaire](#)

Vous pouvez aussi régler vos factures par virement bancaire. Lorsque vous établissez l'ordre de virement, soyez vigilant à bien renseigner le motif du paiement afin que votre MSA puisse identifier qui vous êtes et ce que vous payez.

1 [Nos coordonnées bancaires MSA BCL :](#)

IBAN : FR76 3006 6109 2600 0200 8860 114 - BIC : CMCIFRPPCOR

- 1 Etablissez l'ordre de virement auprès de votre organisme financier en indiquant dans le libellé de votre virement votre **identifiant** (NIR) ainsi que **le numéro de facture à 14 chiffres** (exemple : « 1720433 XXXXXX et 02881634711579 ») présent au bas de la facture, sur le talon d'identification.
- 1 Vous pouvez retrouver les informations sur le règlement par virement bancaire via le service en ligne : [Régler par virement bancaire](#).

1 [Le règlement en ligne sur le site de votre MSA](#)

Ce mode de paiement dématérialisé est accessible depuis votre compte « Mon espace privé exploitant » ou sur le site net-entreprises.fr

Pour utiliser le service de téléversement :

- 1 Vous devez être inscrit à « Mon espace privé exploitant » avec l'adresse mail que vous utilisez régulièrement ;
- 1 Vous devez avoir désigné à la MSA le compte bancaire sur lequel vous souhaitez être débité à l'aide du service en ligne [Gérer mes comptes de téléversement](#).

Pour régler une facture :

- 1 Connectez-vous à [Mon espace privé](#) (dossier exploitant) ;
- 1 Consultez d'abord la facture à régler dans la rubrique Mes documents et notez son numéro de référence (14 chiffres) ;
- 1 Choisissez ensuite le service [Régler mes factures](#) (dans la rubrique "Factures et règlements");
- 1 Suivez les instructions jusqu'à la validation de l'ordre de paiement.

A l'issue de la démarche, vous recevez un courriel de confirmation précisant notamment le numéro de la transaction.
Le téléversement interviendra le jour de la date limite de paiement, précisée sur la page d'accueil du service en ligne.

[A défaut, vous pouvez régler vos cotisations par chèque](#)

Dans ce cas, votre chèque, libellé à l'ordre de la MSA Beauce Cœur de Loire, doit obligatoirement être accompagné du talon d'identification et adressé à

MSA Beauce Cœur de Loire
5 Rue Chanzy
28 037 - CHARTRES Cedex

Cette modalité de règlement vous expose à une majoration de 0,2 % du montant des cotisations et contributions réglées.